

- Statut de JEI pour Genosafe

Genosafe vient d'obtenir le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), marquant ainsi pour la deuxième fois en quelques mois la reconnaissance de son modèle de développement orienté vers l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des bioproduits, avec deux segments majeurs visés : les produits de thérapies génique et cellulaire ainsi que les vaccins. Opérationnelle depuis 2004, la start-up, dont les deux actionnaires sont Généthon et l'AFM, propose des services à façon notamment pour le contrôle-qualité de lots de vecteurs viraux à usage préclinique et clinique, l'étude de biodistribution des produits de transfert de gène, le contrôle de lignées de cellules souches et la caractérisation des réponses immunes induites par un produit.

Un projet soutenu par l'AIJ. C'est sur ce dernier terrain de l'immunologie que la société amplifie ses travaux après la validation, en novembre dernier, par l'Agence de l'innovation industrielle, du programme ADNA (Avancées diagnostiques pour de nouvelles approches thérapeutiques) axé sur la médecine personnalisée dans le domaine du cancer, des maladies infectieuses et des maladies génétiques rares. Associant bioMérieux, Genosafe, Généthon et Transgene, ce programme a notamment vocation à identifier et à développer de nouveaux biomarqueurs pour un diagnostic plus précoce, une meilleure compréhension de l'évolution d'une maladie et un meilleur suivi de la réponse du patient à son traitement.

Genosafe intervient ici pour la conception et la mise en place d'une plateforme d'*immunomonitoring* où seront menés à bien des programmes de recherche industrielle. Ces programmes ont pour ambition de développer de nouveaux services, d'intégrer de nouvelles technologies, notamment basées sur l'utilisation de biomarqueurs protéiques permettant le suivi immunologique de traitements par biothérapies (quantification de cytokines, évaluation des deux phases de la réponse immunitaire, humorale et cellulaire...). Une première phase de deux à cinq ans, en collaboration avec Généthon et Transgene, est prévue pour établir la preuve du concept et mettre la plateforme en place. L'ambition est de pouvoir la mettre ensuite à la disposition de sociétés de biotechnologies, de laboratoires pharmaceutiques et de laboratoires académiques pour leur permettre d'accélérer la mise au point de leurs produits. Dans le cadre du programme ADNA, Genosafe pourra bénéficier d'une aide de 3,5 millions d'euros accordée pour les dix prochaines années, aide à laquelle vient s'ajouter aujourd'hui le statut de JEI et les possibilités d'exonérations de charges, notamment de charges sociales pour les personnels de R&D, qui l'accompagnent.